

## **Bourse avec Action binaire**

## Par Tophe1972, le 13/11/2018 à 23:28

Bonjour, je voudrai savoir sur quel statut d'imposition les placements binaires sont traité. Les positions binaires sont des paris sur le cour du marché.

Peut on les déclarer comme gains?

Ces gains seraient ils imposables, les taux varient ils selon les sommes?

Peut on ne pas les déclarer comme revenu?

Les bénéfices sont ils imposables?

Si c est imposable quel est le taux d'imposition?

Les taux d'impositions varient ils selon les gains?

aurait il un moyen pour payer le minimum d'impôt?

Merci.